



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## La Poste

Question écrite n° 16118

### Texte de la question

M. Renaud Muselier attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur une inquiétude formulée par les brigadiers départementaux de La Poste dont la fonction consiste au remplacement des receveurs des bureaux de poste. Il ont récemment été informés d'une éventuelle suppression des moyens de remplacement. Ce dossier concerne 40 000 postiers. Or ces moyens de remplacement sont le garant de la continuité du service public et de la présence postale dans chaque département. C'est pourquoi, il lui demande les mesures envisagées pour préserver l'avenir des brigadiers postaux.

### Texte de la réponse

La Poste, compte tenu de ses besoins et de ses contraintes, conduit à l'heure actuelle une réflexion visant à professionnaliser les agents sur lesquels repose l'activité de remplacement. Il n'est pas envisagé de supprimer les moyens de remplacement mais d'optimiser les organisations et de déployer des moyens mieux adaptés notamment pour le remplacement des chefs d'établissement. La Poste procédera à une négociation préalable à toute redéfinition de son organisation dans ce domaine.

### Données clés

**Auteur :** [M. Renaud Muselier](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16118

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juin 1998, page 3560

**Réponse publiée le :** 17 août 1998, page 4610